

### ***1.1 Question de M. Olivier de Wasseige, intitulée «Développement de la numérisation au sein des fédérations sportives»***

**M. Olivier de Wasseige (Les Engagés).** – La reprise des championnats de volley-ball ne s’est pas déroulée sans heurts ces dernières semaines en Fédération Wallonie-Bruxelles. En cause, l’implémentation d’une nouvelle plateforme de gestion numérique au sein de la Fédération de volley-ball Wallonie-Bruxelles (FVWB). De nombreux incidents ont en effet été constatés lors des premières rencontres, notamment avec les feuilles de match électroniques. D’après de nombreux responsables, cet outil, s’il est prometteur, ne tenait au départ pas compte des nombreuses spécificités liées à la discipline et à ses différents niveaux de compétition.

Si la situation semble s’être stabilisée depuis lors, certains manquements sont encore à déplorer, comme l’impossibilité d’encoder directement les frais d’arbitrage et les indemnités kilométriques des arbitres sur la plateforme, ce qui complique la perception des émoluments de ces derniers, qui sont défrayés par la fédération... Des difficultés surviennent également au niveau national, où est utilisée la plateforme flamande, le souci étant que cette dernière n’est disponible qu’en néerlandais.

L’exemple de la FVWB nous rappelle que la transition numérique, si elle est essentielle, représente encore aujourd’hui un défi de taille dans de nombreuses fédérations sportives. La Déclaration de politique communautaire (DPC) indique pourtant, parmi ses objectifs, le fait d’œuvrer pour «le développement de la digitalisation au sein des clubs et des fédérations sportives».

À cet égard, Madame la Ministre, la FVWB vous a-t-elle tenue informée au long du processus? D’autres fédérations sont-elles dans une situation similaire? Quel soutien votre administration apporte-t-elle actuellement pour encourager la numérisation du secteur sportif? Enfin, quelles mesures à long terme envisagez-vous à cet égard?

**Mme Jacqueline Galant**, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Comme d’autres fédérations, la FVWB a consenti des investissements nécessaires pour moderniser ses relations avec ses

clubs et améliorer la gestion de ses compétitions. Depuis quelques années, la FVWB disposait d'une plateforme de gestion numérique qui faisait la satisfaction de tous, mais le prestataire a été racheté. Le repreneur a malheureusement décidé de ne pas reprendre la gestion de l'outil existant. La FVWB a donc décidé d'activer une nouvelle plateforme, qui, comme tous les projets, est confrontée à certaines difficultés au démarrage. La FVWB, qui est en contact permanent avec mes services, confirme collaborer pleinement avec son prestataire pour résoudre les différents problèmes. Quelques semaines sont encore nécessaires pour que l'outil soit complètement corrigé et que les utilisateurs s'adaptent au nouvel environnement informatique. Néanmoins, en ma qualité de ministre des Sports et de la Simplification administrative, j'encourage tous les opérateurs sportifs à s'engager dans la numérisation pour améliorer les relations avec leurs membres.

**M. Olivier de Wasseige (Les Engagés).** – La nouvelle plateforme utilisée par la FVWB n'est autre que celle qui avait été utilisée par l'Association des clubs francophones de football (ACFF); elle n'était malheureusement pas adaptée au volley-ball et, visiblement, peu d'efforts ont été consentis dans l'adaptation de cette plateforme.

À l'avenir, il serait intéressant de faire en sorte que certaines plateformes aient un caractère générique afin d'être potentiellement récupérées par différentes fédérations. Peut-être faudrait-il développer un modèle et établir un éventuel contrat-cadre permettant à différentes fédérations sportives de même type de bénéficier d'outils modulables en fonction des spécificités de chaque sport. J'en termine en insistant sur la nécessaire numérisation de tous ces processus qui nous faciliteront la vie, comme indiqué dans la DPC.

*(M. Chris Massaki Mbaki, vice-président, prend la présidence)*

## ***1.2 Question de M. Christophe Bastin, intitulée «CAP sur le sport: le handisport comme outil de rééducation»***

**M. Christophe Bastin (Les Engagés).** – La docteure Louise Declerck a très récemment publié les résultats de ses recherches. L'un des axes majeurs de sa thèse était de démontrer que les sports adaptés constituent une approche complémentaire et efficace dans la réhabilitation neurologique. Des études ont démontré que la pratique régulière de ces sports favorise la neuroplasticité, c'est-à-dire la capacité du cerveau à se réorganiser et à récupérer des fonctions après une lésion. Les sports adaptés stimulent les fonctions motrices et améliorent la capacité à réaliser des tâches quotidiennes, réduisant ainsi les niveaux de handicap et favorisant la réintégration dans la société. En termes de résultats, plusieurs études mentionnées dans cette thèse indiquent des améliorations significatives de la force musculaire, de l'endurance et de la capacité à marcher chez les patients atteints de lésions cérébrales, de sclérose en plaques ou de lésions de la moelle épinière, après avoir participé à des programmes de sports adaptés. De plus, ces sports permettent de

réduire l'isolement social et d'améliorer la qualité de vie globale, notamment grâce à une meilleure participation communautaire.

Pourtant, et malgré les bénéfices évidents des sports adaptés, plusieurs obstacles entravent leur développement et leur accessibilité. Une des principales barrières identifiées dans cette thèse est un manque de sensibilisation chez les professionnels de la santé qui ne promeuvent pas assez ces activités auprès de leurs patients. De plus, l'offre de sports adaptés est limitée, dans les structures tant hospitalières que communautaires, en raison d'un manque de ressources, d'équipements adaptés et de professionnels formés à cette pratique spécifique. Pour maximiser l'impact des sports adaptés, la thèse recommande la création de programmes spécifiques dans les hôpitaux et les centres communautaires, ainsi que la formation des professionnels de santé à promouvoir cette approche auprès des patients. En outre, il est impératif de mettre en place des mécanismes de financement pour soutenir le développement des infrastructures, l'acquisition de matériel adapté et la formation d'entraîneurs spécialisés.

L'ASBL «CAP sur le sport», créée notamment par la Ligue handisport francophone (LHF), a pour objectif de répondre à cette problématique en introduisant le handisport au sein des centres de réhabilitation et des hôpitaux. L'objectif consiste à aider les patients à retrouver une vie active en l'utilisant comme outil de rééducation. De nombreuses collaborations sont en cours, notamment entre les clubs sportifs et les établissements de soins, et les résultats sont au rendez-vous: plus de 4 000 personnes ont pu découvrir une activité sportive. Mais le projet, tributaire du montant de base alloué par l'opération CAP 48, risque de s'essouffler sur la durée.

Madame la Ministre, êtes-vous au fait de ce projet? Le cas échéant, quels sont vos retours du terrain? La LHF souligne l'importance d'une pérennisation du projet à long terme, notamment grâce à un financement continu par la mise en place d'une subvention facultative ou, mieux encore, par l'instauration d'un soutien structurel. Avez-vous eu l'occasion d'échanger avec la LHF à ce sujet, ou avec vos homologues régionaux chargés du handicap et de la réhabilitation? Êtes-vous sensible à cette approche utilisant le handisport comme outil de bien-être et de réinsertion? L'extension de ce projet est-elle envisageable à vos yeux? Nous n'en recensons aucun en province de Namur par exemple.

**Mme Jacqueline Galant**, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, grâce à un soutien de Cap48, le projet porté par la LHF, intitulé Cap sur le sport a pu voir le jour en 2017. Cette opération vise à renforcer par le sport la rééducation des patients en séjour dans les centres de réadaptation à Bruxelles et en Wallonie, à la suite d'un accident de vie. Outre le recours au sport et à l'activité physique comme outil thérapeutique, le projet veut inscrire le sport adapté, ou handisport, comme une nouvelle habitude de vie au terme de la rééducation, de préférence au sein de clubs

pour personnes valides afin de renforcer l'inclusion. Cap sur le sport vise à la création de clubs au sein même des centres de revalidation des hôpitaux universitaires.

Aujourd'hui, outre Cap2Sports pour le CHU de Liège, il existe Cap sur le sport aux cliniques universitaires Saint-Luc de Woluwe, Revality Sport au Centre hospitalier neurologique William Lennox ainsi que l'association sportive du centre de traumatologie et de réadaptation (ASCTR) de Bruxelles. Ces structures, au travers de la LHF, bénéficient du soutien de l'Agence pour une vie de qualité (AVIQ) pour la Wallonie et de l'Iriscare à Bruxelles. Ces quatre structures fonctionnent comme des clubs à part entière, en totale autonomie. Les relations continues avec la LHF permettent, au terme d'une revalidation, de diriger la personne vers les clubs les plus opportuns pour poursuivre une activité sportive en fonction de ses aspirations sportives.

La LHF chapeaute des formations données tant aux futurs kinésithérapeutes dans le cadre de leur cursus qu'aux médecins lors de colloques, pour continuer à sensibiliser les professionnels de la santé à la plus-value d'une activité physique et sportive lors d'un parcours thérapeutique et de revalidation afin d'améliorer cette rééducation. La Fédération Wallonie-Bruxelles, par le budget des sports, subventionne la LHF. Entre 2019 et 2024, ces subventions ont été doublées.

**M. Christophe Bastin (Les Engagés).** – Madame la Ministre, il me semble très important de soutenir cette structure et ces initiatives, car cela permet une inclusion plus large dans le milieu du sport. Ces initiatives permettent de façonner un paysage sportif où chaque individu, quelle que soit sa situation, puisse trouver sa place. Je note que le budget a doublé ces cinq dernières années. Cependant, vous n'avez pas répondu à la possibilité d'étendre le projet.

*(M. Christophe Bastin, président, reprend la présidence)*

### ***1.3 Question de Mme Özlem Özen, intitulée «Développement de l'e-sport: ambitions et perspectives»***

**Mme Özlem Özen (PS).** – Le développement de l'e-sport en Fédération Wallonie-Bruxelles en est à son début et mérite une attention accrue, eu égard à l'importance culturelle, économique et sociale de ce secteur. Mon groupe est particulièrement sensible aux opportunités créatives et au grand potentiel d'innovation de l'e-sport. En outre, la pratique et la compétition dans cette discipline développent notamment des compétences relatives à la coordination œil-main, à la prise de décision rapide, à la résolution de problèmes et à l'esprit d'équipe. L'e-sport permet aussi une participation inclusive. Pour toutes ces raisons, le PS entend travailler à l'émergence de talents dans l'e-sport. Nous plaidons pour l'élaboration d'un cadre légal adapté et harmonisé, éthique et inclusif, et ce, en dialogue avec les structures représentatives et dans une perspective de promotion des valeurs de respect et des attitudes saines, en particulier chez les jeunes.

Nous pensons utile de développer complémentirement un volet de sensibilisation aux risques liés à une pratique excessive, comme la sédentarité, les troubles musculo-squelettiques ou la dépendance. Il importe aussi d'envisager de manière optimale le soutien à des initiatives de formation axées sur les métiers de l'e-sport, qu'il s'agisse de la gestion d'équipe, de l'organisation d'événements, de la production de contenus ou d'autres encore pour professionnaliser un secteur en pleine croissance. Les événements et compétitions pourraient aussi être mieux accompagnés en vue de les développer, notamment sous la houlette du service public, qui a déjà pris des initiatives dans ce domaine. Une approche incluant et fédérant également certains opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme les secteurs de la jeunesse ou de la culture, devrait créer une dynamique positive autour de l'e-sport.

En ce qui concerne la reconnaissance professionnelle et la protection des jeunes, il nous semble nécessaire de veiller à un accès à une formation adéquate et à des mesures de protection contre l'exploitation des jeunes afin de prévenir les abus et de lutter contre les conditions de travail précaires. Il serait intéressant de promouvoir également une charte éthique, avec l'appui des fédérations et des joueurs eux-mêmes, pour garantir que l'e-sport soit accessible et inclusif, qu'il respecte les différences et les valeurs de solidarité et d'équité, et qu'il agisse contre le harcèlement en ligne.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) ouvre la voie à la réflexion, qui semble aller dans le sens du développement du secteur, mais donne peu de lignes directrices: «La Belgique francophone doit continuer à développer le secteur du gaming pour devenir un centre d'excellence dans le domaine du jeu vidéo. Le soutien et la structuration du secteur seront intensifiés et un statut spécifique relatif à l'e-sport, notamment pour les étudiants, sera mis en place.» Madame la Ministre, pouvez-vous faire un peu plus la lumière sur la méthode que vous allez suivre pour ce faire, sur les priorités que vous défendez dans ce domaine et sur les acteurs que vous associerez à votre démarche?

Il ne semble exister aucune piste de financement public pour ce secteur; toutefois, le monde de l'e-sport repose en grande partie sur la publicité. Le cas échéant, aborderez-vous cet aspect afin de réduire la pression publicitaire sur les jeunes?

**Mme Jacqueline Galant**, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – L'article 1<sup>er</sup>, alinéa 3 du décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française définit le sport comme une «activité physique». L'e-sport ne correspond pas à cette définition. Le statut envisagé par le gouvernement dépend immanquablement des compétences fédérales, puisqu'il s'agit de favoriser l'émergence d'un véritable statut fiscal et social, notamment pour les étudiants. Pour plus d'informations, Madame la Députée, je vous invite à interroger les ministres de

l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ainsi que le ministre wallon de l'Économie.

#### **1.4 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Pratique du sport chez nos aînés»**

**M. Thierry Witsel (PS).** – Les bienfaits d'une activité physique pour les personnes âgées sont multiples, notamment pour la prévention des maladies chroniques telles que l'arthrite, le diabète, certains cancers, l'ostéoporose ou encore les maladies cardiovasculaires. À tout âge, la sédentarité est néfaste pour la santé. La pratique d'une activité physique régulière est essentielle à la santé des personnes âgées de plus de 65 ans.

La campagne de promotion du sport sénior en Fédération Wallonie-Bruxelles, les «Aînergie Days 2024», se tient du 27 septembre au 16 octobre 2024. Son objectif est de pousser un maximum de séniors à pratiquer différents sports dans le cadre de journées organisées dans plusieurs communes de la Fédération.

Madame la Ministre, quels sont les chiffres relatifs à la pratique du sport chez les séniors, plus précisément pour les 50-65 ans et pour les plus de 65 ans? Avez-vous l'ambition de faire en sorte que ces chiffres augmentent? Est-il prévu d'actualiser les études sur le sport et ses bienfaits chez nos aînés en Fédération Wallonie-Bruxelles? Avez-vous rencontré ÉnéoSport, le mouvement social des aînés? La campagne «Aînergie Days 2024» est toujours en cours, comment se déroule-t-elle? Avez-vous eu l'occasion de participer à l'une des journées organisées?

**Mme Jacqueline Galant,** ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – La pratique d'une activité physique et sportive présente de nombreux bienfaits, y compris pour les séniors: le maintien de la condition physique, la prévention des chutes, la socialisation ou encore la santé mentale. Selon une étude commandée par l'administration et intitulée «*État des lieux des pratiques, attentes, freins et représentations en termes d'activités physiques et sportives en Fédération Wallonie-Bruxelles*», les activités physiques et sportives du quotidien comme les promenades ou le jardinage constituent la deuxième occupation des plus de 51 ans. Sans surprise, internet reste, comme chez les 6-18 ans et les 19-50 ans, la première activité du temps libre. L'étude montre qu'à partir de 51 ans, les personnes font principalement du sport pour rester en forme et préserver leur santé à 45 %, pour s'amuser à 17 % et pour se détendre à 9 %.

Pendant près de dix ans, ÉnéoSport a vu son nombre d'affiliés augmenter de façon continue, sauf durant la crise sanitaire. Aujourd'hui, grâce au travail mené par la fédération et son réseau de proximité, elle comptabilise 21 515 membres, dont 16 194 sont des femmes, et 343 clubs. Ce développement a notamment bénéficié des «Aînergie Days» qui se sont succédé depuis plus de dix ans. Ces campagnes de communication ont pris la forme de centaines de journées sportives

organisées par les clubs en septembre et en octobre. Si les opérations de terrain ont rencontré un vif succès, il est encore trop tôt pour en chiffrer les résultats en termes d'affiliation étant donné que la campagne de 2024, financée en partie par ma prédécesseure, vient de se terminer.

Le potentiel de développement de cette cible est conséquent. C'est la raison pour laquelle l'ADEPS propose des marches «Points verts» et des cours de sport dans nos centres pour favoriser la mise en activité ou le maintien des activités physiques des séniors.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour les différents éléments apportés sur le déroulement de cette campagne. En effet, il est crucial pour nos aînés de continuer la pratique sportive afin de se maintenir en forme. C'est pour cette raison que 45 % de nos aînés le font dans le but de préserver leur santé. Cela étant, j'attends avec impatience les résultats de la campagne de 2024.

### ***1.5 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Violences dans le milieu sportif»***

**M. Thierry Witsel (PS).** – Le monde du sport est malheureusement encore trop souvent un lieu de violence. Entre la compétition, les enjeux sportifs et les supporters, difficile de l'éviter: que ce soit entre joueurs, envers l'arbitre ou en dehors des terrains, la violence peut être présente partout. Nous avons déjà énormément réfléchi par le passé aux moyens de la prévenir, ou de la sanctionner lorsque la prévention ne suffisait pas.

Je suis heureux de constater que la lutte contre la violence dans le sport apparaît dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) comme suit: «Le gouvernement mettra en place des incitants et renforcera les actions afin de lutter contre la violence, le racisme, les discriminations et le dopage dans le monde sportif.» Il est précisé que «le gouvernement poursuivra l'action entamée via le décret "Éthique [sportive]" de 2021, notamment à travers les référents et délégués instaurés dans les clubs et fédérations pour répondre à ces objectifs».

Vous avez également expliqué dans la presse que vous continueriez la campagne sur le fair-play et collaboreriez notamment avec la ministre de l'Éducation et la ministre de l'Aide à la jeunesse.

Madame la Ministre, quelles mesures le gouvernement envisage-t-il de prendre pour lutter contre les violences dans le monde sportif? Des actions sont-elles déjà prévues? Qu'allez-vous mettre sur pied pour protéger spécifiquement les arbitres? Leur rôle est primordial dans le sport et ils sont encore trop souvent la cible de violence.

Quelle va être la suite du travail concernant le décret du 14 octobre 2021 visant l'éthique sportive et instituant un observatoire de l'éthique dans les activités physiques et sportives, ainsi qu'un réseau éthique (décret «Éthique sportive»)?

De quels incitants parlez-vous dans la DPC pour lutter contre la violence? Avez-vous déjà commencé la réflexion avec vos collègues? Un groupe de travail avec d'autres ministres est-il prévu à ce sujet, comme vous l'avez sous-entendu dans la presse?

**Mme Jacqueline Galant**, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – La violence sur et autour de nos terrains n'est malheureusement que le reflet des dérives que nous pouvons tous constater dans l'ensemble de notre société. À ce stade, le Réseau éthique, en collaboration avec Yapaka, organisera trois formations thématiques d'ici la fin de l'année: «Comment établir une relation de confiance avec les parents?»; «Comment respecter le rythme et l'intimité de l'enfant?» et «Que faire quand un enfant nous confie un secret?».

Le Réseau planche aussi sur une mobilisation de plusieurs fédérations pour réitérer l'opération «Trait rouge» imaginée par l'Association des clubs francophones de football (ACFF) et financée par le précédent gouvernement. Le Réseau éthique travaille également sur une nouvelle charte éthique ainsi que sur une grille d'autoévaluation de la bonne gouvernance. De plus, le cadre de labellisation entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Celui-ci impose à chaque fédération de prévoir des dispositifs éthiques. Ce texte précise également les éléments pouvant conduire à la suspension ou au retrait d'un label, ce qui constitue un premier signal conséquent pour les clubs et leurs membres.

À travers le Réseau, les fédérations, les associations sportives et leurs clubs ont été rappelés également à leurs obligations en matière de sollicitation et de vérification de l'extrait de casier judiciaire. Il est essentiel face à des problèmes de comportement que le club dans son ensemble (joueurs, entraîneurs, comité, supporters) fasse cause commune pour dénoncer les agissements de certains individus qui pénalisent les clubs en termes financier et d'image de marque. Il s'agit d'une question de responsabilité collective et je vais poursuivre les concertations avec mes collègues sur ce sujet.

Enfin, je continuerai à favoriser une approche préventive au travers d'opérateurs comme les ASBL Panathlon et Stop Racism in Sport.

**M. Thierry Witsel (PS)**. – Les clubs et leurs dirigeants ont effectivement un rôle important à jouer lors de dérives de joueurs ou de parents. J'ose espérer que la future nouvelle charte éthique sera commune avec la Région wallonne. En outre, si la prévention ne fonctionne pas pour certaines personnes, il faut les sanctionner, et le retrait d'un label me semble une sanction importante pour les clubs qui n'accomplissent pas leur travail de prévention.